

Paris le 14 janvier 2014

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Le SNCTA, premier syndicat de contrôleurs aériens en France, tient à informer les médias et les usagers des fortes perturbations qui interviendront à l'occasion de mouvements sociaux dans le ciel européen, et plus particulièrement dans l'espace aérien français, entre le 27 et le 31 janvier 2014.**

Au mois de juin dernier, M. Cu villier, ministre chargé des transports, interpellé par le SNCTA, s'engageait, au nom du Gouvernement, à s'opposer aux demandes irréalistes de la Commission européenne concernant la régulation économique des prestataires de contrôle aérien européens.

M. Cu villier considérait alors que le projet de la Commission européenne qui vise à la mise en place d'un plan sans précédent de baisse des coûts entraînant de fait une réduction des recettes du système de contrôle aérien français n'était pas souhaitable dans le contexte d'une croissance du trafic moindre que prévue.

Il notait que le système de performance du ciel unique promu par la Commission avait pénalisé l'équilibre financier des prestataires de services de navigation aérienne, alors même que des progrès significatifs en matière de performance avaient été réalisés par ces derniers depuis plusieurs années.

Il demandait enfin que le cadre de régulation européenne soutienne les efforts de modernisation et d'amélioration de la performance des systèmes de contrôle en garantissant les ressources nécessaires au financement des investissements indispensables à la modernisation des systèmes et des infrastructures de navigation aérienne.

Après des mois de discussion et d'échanges entre toutes les parties intéressées, aucune des remarques ou demandes émises par le gouvernement français par la voix de M. Cu villier n'a été prise en compte par la Commission européenne. Pire, à l'approche de l'échéance du processus décisionnaire, la Commission renforce ses exigences à l'endroit des services de contrôle aérien.

M. Cu villier juge la position de la Commission inutile et inacceptable. Cette position affichée depuis de nombreux mois, et réitérée ces derniers jours, ne constitue aucunement à elle seule la garantie pour les services de contrôle de disposer demain des moyens de rendre un service public sûr et efficace au bénéfice des passagers et des personnes survolées.

**Le SNCTA demande expressément au Gouvernement de dépasser le stade des qualifications pour entrer dans celui de l'arbitrage. Au-delà de ses prises de position, il attend de celui-ci qu'il détermine, pour la navigation aérienne française, sur la période 2015-2019, le montant des ressources qu'il entend garantir au contrôle aérien français.**

**Ces ressources devront permettre à un système de contrôle en pleine mutation technologique de faire face aux enjeux techniques et humains nécessaires à la performance de la navigation aérienne.**

Contacts presse Secrétaires Nationaux SNCTA :

Roger Rousseau : [rousseau@sncta.fr](mailto:rousseau@sncta.fr) — 06 59 14 27 27

Jérôme Lautrette : [lautrette@sncta.fr](mailto:lautrette@sncta.fr) — 06 74 19 39 14